



# INFORMATION TARIFAIRE 2020

## TARIFS 2020 POUR

- **Restauration scolaire**
- **Accueil périscolaire**
- **Accueils de loisirs extrascolaires**
- **Multi-accueils petite enfance**
- **Service activités sportives**
- **Ludothèque**
- **Conservatoire à Rayonnement Régional**
- **Cycles ateliers des musées**

Il s'agit d'un système de tarification **personnalisé et adapté aux revenus** qui consiste à appliquer directement un pourcentage sur les ressources mensuelles de la famille, en tenant compte de sa composition (enfants à charge au sens des prestations familiales) et de son lieu de résidence principale, pour obtenir le tarif à appliquer.

**C'est donc la garantie pour les familles d'obtenir une tarification correspondant exactement à leurs revenus et à leur évolution.**

Les taux et tarifs indiqués dans ce document sont susceptibles d'être modifiés par délibération du conseil municipal, arrêté du Maire ou par modification de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or.

# LES RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER

(base de calcul des tarifs)

Les sommes prises en compte pour l'année 2020 sont celles déclarées à l'administration fiscale par le foyer et retenues par la Caisse d'allocations familiales au titre de l'année 2018 (France et hors de France).

## LES RESSOURCES RETENUES POUR LE FOYER (+)

- Le cumul des salaires et assimilés **avant déduction 10%** ou **frais réels et déduction minimale**
- Les indemnités de chômage et de sécurité sociale
- Les autres revenus **avant déduction 10%** ou frais réels
- Les revenus des professions non salariées (**imposables ou nets**)
- Le montant des heures supplémentaires **déclarées**
- Les pensions, retraites, rentes annuelles y compris les pensions alimentaires reçues **avant abattement spécial de 10%**
- Les revenus des capitaux mobiliers **imposables** et fonciers **nets**
- Les bourses reçues

## LES DÉDUCTIONS RETENUES POUR LE FOYER (-)

- Les pensions alimentaires versées ou déclarées
- Les cotisations d'assurances volontaires
- La CSG déductible sur les revenus du patrimoine
- Les versements épargne retraite
- Les déficits fonciers et professionnels de l'année

***Les ressources mensuelles du foyer : ressources retenues – déductions retenues***

***12 mois***

**À défaut de transmission des éléments de ressources,  
le tarif maximum est appliqué à toutes les activités ou prestations facturées sans effet  
rétroactif en cas de réclamation.**

### **ATTENTION :**

- ***Le calcul effectué à partir des données que vous indiquerez ne peut en aucun cas se substituer à celui qui sera pratiqué par le centre de traitement unique de la facturation, au vu des justificatifs à produire.***



# LA RESTAURATION

## ATTENTION :

• **Tarif du repas par enfant**

• **Tarif = Revenu mensuel x Taux d'effort**

(Si le résultat est inférieur au plancher tarifaire, vous devez prendre le plancher tarifaire correspondant.

Si le résultat est supérieur au plafond tarifaire, vous devez prendre le plafond tarifaire correspondant).

	Revenu mensuel entre	DIJONNAIS			NON DIJONNAIS		
		Taux	Plancher tarifaire 2020	Plafond tarifaire 2020	Taux	Plancher tarifaire 2020	Plafond tarifaire 2020
1 enfant à charge*	0€ et 3 000€	0.168%	1.18€	4.22€	0.218%	4.24€	5.47€
	3 000.01€ et 5 190.09€	0.133%	4.22€	5.47€	0.172%	5.47€	7.12€
	5 190.10€ et +	0.106%	5.47€	6.86€	0.137%	7.12€	8.90€

	Revenu mensuel entre	DIJONNAIS			NON DIJONNAIS		
		Taux	Plancher tarifaire 2020	Plafond tarifaire 2020	Taux	Plancher tarifaire 2020	Plafond tarifaire 2020
2 enfants à charge*	0€ et 3 480€	0.141%	1.18€	4.22€	0.183%	4.24€	5.47€
	3 480.01€ et 6 020.50€	0.114%	4.22€	5.47€	0.148%	5.47€	7.12€
	6 020.51€ et +	0.091%	5.47€	6.86€	0.118%	7.12€	8.90€

	Revenu mensuel entre	DIJONNAIS			NON DIJONNAIS		
		Taux	Plancher tarifaire 2020	Plafond tarifaire 2020	Taux	Plancher tarifaire 2020	Plafond tarifaire 2020
3 enfants à charge et + *	0€ et 4 593.60€	0.114%	1.18€	4.22€	0.148%	4.24€	5.47€
	4 593.61€ et 7 947.06€	0.087%	4.22€	5.47€	0.113%	5.47€	7.12€
	7 947.07€ et +	0.069%	5.47€	6.86€	0.089%	7.12€	8.90€

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AAEH.

### EXEMPLE 1 :

Vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

**Votre tarif au repas :**  $2\,000\text{ €} \times 0,168\% = 3,36\text{ €}$  le repas

### EXEMPLE 2 :

Vos revenus sont de 3 300 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

**Votre tarif au repas :**  $3\,300\text{ €} \times 0,141\% = 4,65\text{ €}$ , résultat supérieur au plafond tarifaire donc tarif = 4,22 € le repas

### PANIER REPAS :

Les enfants accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P. A. I.) qui, pour des raisons de santé ne consomment pas le repas fourni par la ville de Dijon, ont un tarif minoré de 60%.

**Exemple :** vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

**Votre tarif à la présence :**  $2\,000\text{ €} \times 0,067\% = 1,34\text{ €}$

### UPEAA :

Les familles dont le représentant légal est domicilié hors Dijon, et dont l'enfant est accueilli en Unité Pédagogique des Elèves Allophones Arrivants bénéficient du taux d'effort applicable aux familles dont le représentant légal est domicilié à Dijon.



## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE du matin et/ou du soir

### ATTENTION :

- Tarif à la présence de(s) l'enfant(s)
- Tarif = Revenu mensuel x Taux d'effort .

DIJONNAIS			
Nombre d'enfants à charge *	1	2	3
Taux	0.120%	0.100%	0.080%
Tarif plancher 2020	0.84€		
Tarif plafond 2020	3.84€		

### NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30%.

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AAEH.

### EXEMPLE :

Vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

**Vos tarifs :**

- Accueil du matin :  $2\,000 \times 0,12\% = 2,40\text{ €}$  la présence
- Accueil du soir :  $2\,000 \times 0,12\% = 2,40\text{ €}$  la présence



## LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

mercredis et vacances scolaires

### ATTENTION :

- Tarif à la présence de(s) l'enfant(s)
- Tarif = Revenu mensuel x Taux d'effort .

DIJONNAIS	PAUSE MÉRIDIDIENNE (REPAS)	1/2 JOURNÉE HORS REPAS			JOURNÉE HORS REPAS		
Nombre d'enfants à charge *	Voir tarification restauration	1	2	3 et +	1	2	3 et +
Taux		0.149%	0.126%	0.103%	0.298%	0.252%	0.206%
Tarif plafond 2020		7.28€			14.56€		

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AAEH.

Aucun supplément ne sera demandé pour les sorties et les mini- séjours

### NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-dessus sont majorés de 30%.

### ATTENTION :

- Si vous êtes bénéficiaire des aides aux temps libres de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or, une déduction peut s'appliquer (sous réserve d'avoir transmis au préalable la notification au centre de traitement unique de la facturation).
- Aucun effet rétroactif n'est appliqué en cas de transmission du document après établissement de la facturation.

### EXEMPLE :

Vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

#### Vos tarifs :

- Journée avec repas :  $2\,000 \times (2 \times 0,149 \% + 0,168\%) = 9,32 \text{ €}$
- ½ journée avec repas :  $2\,000 \times (0,149 \% + 0,168\%) = 6,34 \text{ €}$
- ½ journée sans repas :  $2\,000 \times 0,149 \% = 2,98 \text{ €}$



## LES MULTI- ACCUEILS PETITE ENFANCE

### ATTENTION :

- Tarif horaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Tarif = Revenu mensuel x Taux d'effort

DIJONNAIS	ACCUEIL COLLECTIF/FAMILIAL				
Nombre d'enfants à charge*	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux horaire	0.0610 %	0.0508 %	0.0406 %	0.0305 %	0.0203 %
Tarif plancher 2020	0.43€ / heure	0.36€ / heure	0.29€ / heure	0.22€ / heure	0.14€ / heure
Tarif plafond 2020	3.42€ / heure	2.84€ / heure	2.27€ / heure	1.71€ / heure	1.14€ / heure

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH.

### NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-dessus sont majorés de 30%.

### EXEMPLE :

Vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 1 enfant à charge.

#### Votre tarif :

- Accueil collectif / familial :  $2\ 000 \times 0,0610\ \% = 1,22\ \text{€} / \text{l'heure}$



# SERVICE ACTIVITÉS SPORTIVES

Dijon sport découverte vacances

## ATTENTION :

- Tarif à la séance
- Tarif de l'activité = Revenu mensuel x Taux d'effort x Nombre de séances de l'activité

DIJONNAIS	T1 : ACTIVITÉ INFÉRIEURE À 1H30					T2 : ACTIVITÉ SUPÉRIEURE À 1H30				
Nombre d'enfants à charge*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0.175%	0.151%	0.126%	0.105%	0.088%	0.338%	0.292%	0.245%	0.205%	0.172%
Tarif plancher 2020 à la séance	1.71€ / séance					3.32€ / séance				
Tarif plafond 2020 à la séance	8.52€ / séance					16.51€ / séance				

DIJONNAIS	T3 : ÉQUITATION, PONEY, KARTING					T4 : RANDONNÉE				
Nombre d'enfants à charge*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0.489%	0.422%	0.354%	0.297%	0.249%	0.671%	0.579%	0.486%	0.408%	0.342%
Tarif plancher 2020 à la séance	4.80€ / séance					6.57€ / séance				
Tarif plafond 2020 à la séance	23.83€ / séance					32.72€ / séance				

## NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués sont majorés de 30%.

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH.

DIJONNAIS		T5 : BAPTÊME			
Nombre d'enfants à charge*	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0.923%	0.796%	0.668%	0.561%	0.471%
Tarif plancher 2020 à la séance	4.80€ / séance				
Tarif plafond 2020 à la séance	23.83€ / séance				

#### NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués sont majorés de 30%.

*\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AAEH.*

#### EXEMPLE :

Vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

**Votre tarif pour une activité Dijon Sport Découverte pendant les vacances - T1 de 5 séances :**

$$2\,000 \text{ €} \times 0,126 \% \times 5 \text{ séances} = 12,60 \text{ € l'activité}$$

#### ATTENTION :

- *Si vous êtes bénéficiaire des aides aux temps libres de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or, une déduction peut s'appliquer en fonction du nombre d'heures fréquentées (sous réserve d'avoir transmis au préalable la notification au centre de traitement unique de la facturation).*
- *Aucun effet rétroactif n'est appliqué en cas de transmission du document après établissement de la facturation..*





**ATTENTION :**

- Tarif à la séance
- Tarif de l'activité = Revenu mensuel x Taux d'effort x Nombre de séances de l'activité

DIJONNAIS	T1 : ACTIVITÉ INFÉRIEURE À 1H					T2 : ACTIVITÉ ENTRE 1H ET 2H				
Nombre d'enfants à charge*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0.095%	0.082%	0.069%	0.058%	0.048%	0.101%	0.087%	0.072%	0.060%	0.050%
Tarif plancher 2020 à la séance	0.93€ / séance					0.98€ / séance				
Tarif plafond 2020 à la séance	4.63€ / séance					4.94€ / séance				

DIJONNAIS	T3 : ACTIVITÉ ENTRE 2H ET 4H					T4 : ÉQUITATION ENFNAT				
Nombre d'enfants à charge*	0	1	2	3	4 et +	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0.161%	0.139%	0.117%	0.098%	0.082%	0.448%	0.386%	0.324%	0.272%	0.228%
Tarif plancher 2020 à la séance	1.57€ / séance					4.38€ / séance				
Tarif plafond 2020 à la séance	7.86€ / séance					21.81€ / séance				

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH.

DIJONNAIS		T5 : ÉQUITATION ADULTE			
Nombre d'enfants à charge*	0	1	2	3	4 et +
Taux de la séance	0.544%	0.469%	0.393%	0.330%	0.277%
Tarif plancher 2020 à la séance	5.30€ / séance				
Tarif plafond 2020 à la séance	26.48€ / séance				

#### NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués sont majorés de 30%.

*\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AAEH.*

#### EXEMPLE :

Vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

**Votre tarif pour une activité Dijon Sport Découverte trimestres - T1 de 10 séances :**

• 2 000 € x 0,069 % x 10 séances = 13.80 € l'activité

#### ATTENTION :

- *Si vous êtes bénéficiaire des aides aux temps libres de la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or, une déduction peut s'appliquer en fonction du nombre d'heures fréquentées (sous réserve d'avoir transmis au préalable la notification au centre de traitement unique de la facturation).*
- *Aucun effet rétroactif n'est appliqué en cas de transmission du document après établissement de la facturation.*



## LES PARTICULIERS

### ATTENTION :

- *Droit d'adhésion annuel par foyer*
- *Droit d'adhésion annuel de l'activité = Revenu mensuel x Taux d'effort*

DIJONNAIS	DROIT D'ADHÉSION		
Nombre d'enfants à charge *	0 à 1	2	3 et +
Taux d'adhésion annuel	0.635%	0.533%	0.432%
Tarif plancher 2020	5.51€		
Tarif plafond 2020	32.97€	27.68€	22.42€

### NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30%.

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH.

### EXEMPLE :

Droit d'adhésion : vos revenus sont de 2 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.  
Le droit d'adhésion annuel s'élève à :  $2\,000\text{ €} \times 0,533\% = 10,66\text{ €}$  d'adhésion à l'année

## LES COLLECTIVITÉS

Droit d'adhésion annuel

TARIFS 2020	
Dijonnais	109.89€
Non Dijonnais	142.85€



# LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

(arts plastiques, danse, musique, théâtre)

## ATTENTION :

- Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2020/2021
- Droit annuel = Revenu mensuel x Taux d'effort

DIJONNAIS	ATELIER JEUNES			
Nombre d'enfants à charge *	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	2.14%	1.80%	1.46%	1.11%
Tarif plancher 2020/2021	36.76€			
Tarif plafond 2020/2021	161.78€	135.89€	110.00€	84.12€

DIJONNAIS	ATELIER ADULTES			
Nombre d'enfants à charge *	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	3.57%	3.00%	2.43%	1.86%
Tarif plancher 2020/2021	75.51€			
Tarif plafond 2020/2021	269.63€	226.49€	183.34€	140.20€

DIJONNAIS	DROIT D'ENTRÉE PAR CURSUS			
Nombre d'enfants à charge *	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	7.14%	6.00%	4.86%	3.71%
Tarif plancher 2020/2021	48.54€			
Tarif plafond 2020/2021	539.25€	452.97€	366.70€	280.43€

## NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30%.

\* Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH

## EXEMPLES :

Vos revenus sont de 3 000 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

### L'inscription à un atelier s'élève à :

- 3 000 € x 1,80% = 54 € l'atelier jeunes
- 3 000 € x 3,00% = 90 € l'atelier adultes

### Le droit d'entrée annuel par cursus s'élève à :

- 3 000 € x 6 % = 180 € l'année

## REMARQUES :

- Les classes horaire aménagé (C.H.A), Technique de la musique et de la danse (TMD) et les locations d'instruments sont payables en 1 seule fois
- Le tarif des (CHA) et du (TMD) est fixe : il correspond à 48,54 € l'année
- Le tarif de location d'instrument 2020 est de 57 € pour un Dijonnais et de 114 € pour un non Dijonnais



## CYCLES ATELIERS DES MUSÉES

### ATTENTION :

· *Tarifcation du cycle (10 séances) = Revenu mensuel X Taux d'effort x 10 séances*

DIJONNAIS	ATELIER JEUNES			
Nombre d'enfants à charge *	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	0.081%	0.068%	0.055%	0.042%
Tarif plancher 2020/2021 (1 cycle = 10 séances)	20.50€ (2.05€ x 10 séances)			
Tarif plafond 2020/2021 (1 cycle = 10 séances)	41.10€ (4.11€ x 10 séances)			

DIJONNAIS	ATELIER ADULTES			
Nombre d'enfants à charge *	0 à 1	2	3	4 et +
Taux annuel	0.163%	0.137%	0.110%	0.085%
Tarif plancher 2020/2021 (1 cycle = 10 séances)	41.10€ (4.11€ x 10 séances)			
Tarif plafond 2020/2021 (1 cycle = 10 séances)	82.10€ (8.21€ x 10 séances)			

### NON DIJONNAIS :

Pour les familles ne résidant pas ou plus sur le territoire dijonnais, les tarifs et taux indiqués ci-contre sont majorés de 30%.

\* *Il s'agit du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. Ajouter 1 enfant si vous avez un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH.*

### EXEMPLES :

Vos revenus sont de 3 500 € par mois, vous habitez Dijon avec 2 enfants à charge.

#### Le cycle atelier s'élève à :

- 3 500 € x 0,068 % x 10 séances = 23,80 € le cycle d'ateliers jeunes
- 3 500 € x 0,137% x 10 séances = 48,00 € le cycle d'ateliers adultes